



## REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI - SAISON 2025

Chaussée de Marche, 935 C  
5100 WIERDE

CLUB : Bois de Villers

Matricule : 6047

Le tournoi respecte le règlement général de la fédération imposé pour toutes les compétitions.

Date de début : 24/07/25

Date de fin : 3/08/25

### 1. INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font obligatoirement via le site : <https://tennis.tppwb.be/> - "Mon Tennis"

Particularités réservées aux clubs :

#### ! Nouveauté

Sauf en cas de clôture anticipée, les inscriptions de toutes les catégories seront clôturées le mardi qui précède le début du tournoi à 20h.

**Aucune inscription ne peut être acceptée au-delà de cette limite.**

Le juge-arbitre se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits par catégorie.

Nombre de catégories organisées :

simples : simples jeunes : doubles : 18

Le tournoi de doubles se jouera : par poule + tableau final OUI et/ou par élimination directe OUI

### 2. DROIT D'INSCRIPTION :

En Jeunes, le droit d'inscription par catégorie est, au 1er match, de EUR au 2ème match EUR

Pour les Adultes, il est, au 1er match, de EUR au 2ème match EUR

Pour les doubles, il est de 25 EUR par paire

**Tout joueur, déclaré W.O. (même excusé) au 1er ou au 2ème match, est redevable du montant de l'inscription.**

### 3. TIRAGE AU SORT :

Date et heure du tirage au sort public : 22/07/2025 entre 10h et 14h

Particularités réservées aux clubs :

### 4. HORAIRES :

Attention : pour connaître l'horaire du 1er match, veuillez vous connecter sur le site <https://tennis.tppwb.be/> - "Mon Tennis" le 22/07/25 dès 17h h

Validez votre accord et confirmez la prise de connaissance de votre horaire dans la rubrique "Mes tournois".

En cas de problème, contactez le juge-arbitre le : 22/07/25 entre 17h30 h et 19h30 h

au n° de téléphone suivant : 0495/77 15 07

Particularités réservées aux clubs :

### 5. JUGE-ARBITRE ET ARBITRE :

Le tournoi est dirigé par Mr/Mme/Melle Bertrand Haine juge-arbitre

et Mrs, Mmes, Melles Audrey Moreaux adjoints

Tél. juge-arbitre 0495/ 77 15 07 Tél. secrétaire Tél. club-house

Nombre de terrains utilisés : 3 dont 2 de plein air

Nombre de terrains couverts pouvant être utilisés : 1 en brique

Il pourrait être fait appel à des terrains d'autres clubs et/ou à des terrains particuliers agréés.

Des rencontres pourront se dérouler à la lumière artificielle.

Particularités réservées aux clubs :

6. **DISPONIBILITE DES JOUEURS** : en semaine à partir de 9 h et le week-end de 9 h à 23 h

Dans les catégories -13 ans ou plus jeunes, il est interdit de faire commencer un match après 20 h.

Dans les autres catégories, il est interdit de faire commencer un match après 23 h sans l'accord des joueurs concernés.

Particularités réservées aux clubs :

**En jeunes, pour le grade 3, les joueurs doivent être disponibles les 3 jours de tournoi. Le tournoi se déroulera en :**

-9 ans du : au ou les

-11 ans du : au ou les

-13 ans du : au ou les

### 7. REMISE DES PRIX :

Particularités réservées aux clubs : Remise des prix le dimanche 03/08/25 à partir de 18h

### 8. PARTICULARITES SPORTIVES :

Particularités réservées aux clubs :

### 9. PARTICULARITES EXTRA-SPORTIVES :

Particularités réservées aux clubs :

**10. Le juge-arbitre responsable du tournoi prend toutes les dispositions qui s'imposent pour faire assurer l'arbitrage des finales.**